LOGO CABINET

Mai 2021

LE POINT SUR LES ACTUALITÉS FISCALES, SOCIALES, JURIDIQUES ET PATRIMONIALES





Coronavirus

Délais de paiement de loyers et avantages fiscaux

• Les abandons de loyers consentis à des entreprises locataires entre le 15 avril 2020 et le 30 juin 2021 ne sont pas pris en compte pour la détermination des revenus imposables du bailleur. Ce dispositif temporaire ne profite qu'aux « réels » abandons de loyers, ce qui suppose que le bailleur renonce définitivement à percevoir son loyer



Coronavirus

Recommandation de la commission européenne sur le traitement des déficits

 La Commission européenne incite les Etats membres de l'Union européenne, dont la France, à autoriser les entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés à reporter en arrière leurs déficits sur 3 exercices

